

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 23 (1931)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Mouvement ouvrier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Mouvement ouvrier.

## En Suisse.

**BOIS ET BATIMENT.** Les 7 et 8 février s'est tenu à Lucerne une conférence professionnelle des *peintres*. Le secrétaire de la Fédération internationale des peintres, Otto Streine, assistait également à la réunion. Un rapport sur les conditions professionnelles et d'organisation a démontré que le nombre des ouvriers et des apprentis, ainsi que celui des entreprises avaient sensiblement augmenté. Le groupe des peintres s'est aussi développé, il reste cependant encore beaucoup à faire. Le secrétaire Streine fit une conférence sur le procédé de peinture au pistolet. Il ne fut pas pris position en principe contre ce procédé, mais on recommanda d'agir en sorte que des mesures d'hygiène nécessaire fussent décrétées et appliquées et que la rationalisation profite également aux ouvriers.

Le collègue Wittenbach de Berne présenta un rapport sur la loi fédérale concernant la formation professionnelle. Cette loi remédie à bien des abus. Il est indispensable que les ouvriers portent plus d'intérêt au problème de l'apprentissage. La Conférence s'occupa également de la politique des salaires et des conventions pour 1931. Un rapport sur cette question fut présenté par le secrétaire Kolb. Les conventions en vigueur actuellement doivent être strictement maintenues, et l'on tentera d'appliquer les contrats collectifs aussi uniformément que possible à tout le territoire de la Confédération, notamment en ce qui concerne la durée du travail et le salaire horaire. En outre, on revendiquera une diminution générale de la durée du travail et on s'opposera à toute aggravation des conditions de travail. La Conférence fut également unanime à préconiser l'éducation des membres dans le sens du respect de la solidarité et à l'observation d'une plus sévère discipline dans l'organisation. Les tentatives de scission des communistes furent condamnées avec sévérité.

**COMMERCE, TRANSPORTS, ALIMENTATION.** Une conférence des *chauffeurs* de la F.C.T.A., à laquelle prirent également part des chauffeurs affiliés à d'autres fédérations, s'est réunie à Lucerne pour traiter de questions professionnelles. Il reste beaucoup à faire, malgré une forte augmentation du nombre des membres. Sur 12,000 à 15,000 chauffeurs susceptibles de s'organiser, on ne compte que 300 syndiqués. On critiqua sévèrement l'attitude de certains chauffeurs syndiqués qui restent encore affiliés à des groupements autonomes souvent en opposition directe avec le groupe des chauffeurs syndiqués dans la F.C.T.A. La Conférence a décidé de résilier la convention conclue en 1927 avec la Fédération des propriétaires de camions-automobiles, parce qu'elle ne répond plus aux conditions actuelles. Elle doit être remplacée par des dispositions contractuelles réglant les conditions de travail. Des démarches seront entreprises auprès de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers en vue de définir avec elle le champ d'action des ouvriers occupés dans les garages. Les efforts en vue d'obtenir l'assujettissement à la loi sur l'assurance-maladie et accidents de tous les chauffeurs et ouvriers occupés dans les ateliers de réparation seront continués en accord avec l'Union syndicale suisse.

La Conférence examina ensuite la nouvelle loi fédérale sur le trafic et formula quelques suggestions qui seront transmises à la Commission du Conseil national.

Des négociations ont eu lieu avec les *brasseurs* au sujet du *contrat collectif*. Le contrat fut prolongé de deux ans après y avoir ajouté diverses améliorations. La cinquième classe, comprenant les salaires les plus bas fut complètement supprimée. Des transferts dans une classe supérieure donnent à environ 500 ouvriers une augmentation horaire de 3 à 5 centimes. De beaux

progrès furent réalisés au sujet des *vacances*: la durée de ces vacances payées fut élevée selon les années de service et l'âge des ouvriers jusqu'à 15 et 18 jours par an. Des négociations seront engagées spécialement au sujet de la diminution de la durée du travail du personnel des transports.

**UNION SYNDICALE DE NEUCHÂTEL.** Le rapport annuel de l'Union syndicale de Neuchâtel constate que 1250 cotisations ont été encaissées par l'intermédiaire des caissiers de syndicats, alors que la statistique de l'Union syndicale suisse indique pour Neuchâtel un effectif de plus de 2000 membres. Cela provient de ce que certains caissiers ont l'habitude de payer leur cotisation sur un effectif légèrement inférieur à l'effectif réel de leur syndicat, et également au fait qu'un certain nombre d'organisations du personnel fédéral qui appartiennent à l'Union syndicale suisse n'ont pas encore trouvé de chemin syndical local. Seuls la Société des agents de train et le personnel des locomotives sont membres du cartel local. L'activité du cartel est très grande; il a été tenu 10 assemblées de délégués. La situation financière est bonne, le rapport met cependant les membres en garde contre une diminution des cotisations. En effet, la besogne de la présidence a tellement augmenté au cours de ces dernières années qu'elle devient une lourde tâche. Si les circonstances obligent un jour le président à démissionner, il sera difficile de trouver un camarade disposant de loisirs suffisants pour assurer cette tâche; il faudra bien, dit le rapport, « que nous fassions comme la plupart des unions locales importantes: engager un fonctionnaire permanent ou<sup>re</sup> semi-permanent. Il faudra alors augmenter la cotisation et nous sentir heureux d'avoir constitué quelques réserves financières ». La question du chômage, celle des ouvriers italiens de l'industrie du bâtiment, etc., ont donné lieu à un grand nombre d'interventions. L'Union a soutenu les tentatives faites par les sociétés d'employés, avec lesquelles une entente existe, pour rendre générale, pendant la saison chaude, la fermeture des magasins le samedi à 17 heures. Le rapport exprime ses regrets de ce qu'il ait été fait appel à l'Union syndicale tardivement, au moment où des impairs, dûs à l'inexpérience, avaient été commis qui rendaient le succès douteux.

### **Dans les autres organisations.**

**CHAMBRE SUISSE DES EMPLOYÉS.** En date du 24 janvier, la Chambre suisse des employés (l'organe supérieur de la Fédération des sociétés suisses d'employés) s'est réunie en assemblée extraordinaire à Zurich, pour prendre position en face du referendum concernant la loi sur l'imposition du tabac. Cette attitude spéciale était devenue nécessaire du fait que la F.S.E. avait mené une âpre lutte dès le début, contre ce qu'on appelle la « clause de la protection des prix » et qui a été introduite ensuite dans la loi par le Parlement. La Chambre avait à s'occuper d'une proposition, selon laquelle la lutte devait être poursuivie contre cette clause de la protection des prix et de soutenir le referendum.

La Chambre a décliné cette proposition par une forte majorité. Elle continue à prétendre que la clause de la protection des prix, au point de vue des consommateurs, doit être rejetée, par contre, en vue de la prochaine mise en vigueur de l'assurance-vieillesse et survivants, elle prend la résolution de ne pas compromettre la loi sur l'imposition du tabac et de ne pas soutenir le referendum.

Concernant l'assurance-vieillesse et survivants, la Chambre se rallie à l'attitude des autres fédérations ouvrières. De cette manière, la situation est claire; mal en prendra aux saboteurs.

**UNION HELVETIA.** L'Union Helvetia (Fédération centrale des employés suisses d'hôtels et de restaurants) a, selon le rapport annuel qui vient de

paraître, augmenté son effectif de 5277 à 6243 durant le dernier exercice. Cette augmentation est à attribuer au fait que l'«Union fraternelle des cuisiniers» s'est affiliée à la Fédération suisse des cuisiniers, de ce fait, la capacité d'enrôlement de la nouvelle fédération unifiée est doublée. Malgré cela les effectifs varient passablement. L'effectif est composé comme suit: Hôteliers, restaurateurs et aubergistes 398; directeurs et secrétaires 121; cuisiniers et pâtissiers 2546; maîtres d'hôtel et sommeliers 401; concierges, conducteurs et portiers 909; autre personnel masculin 325; gouvernantes et secrétaires 45; filles de salle et de restaurant 229; femmes de chambre 97; cuisinières 41; autre personnel féminin 90. Le 10% des membres est donc représenté par l'élément féminin; comparé à la nombreuse main d'œuvre féminine, ce pourcentage est minime.

Au point de vue de la politique sociale, la loi sur le repos hebdomadaire, la question des pourboires et la législation en cours sur les arts et métiers figurent au premier rang. Les caisses d'entraide ont versé fr. 128,999.— en secours aux membres. La fortune totale de la fédération (y compris les caisses de secours) s'élevait à la fin de 1930 à fr. 1,080,151.—.

## Dans l'Internationale.

MOUVEMENT INTERNATIONAL DES EMPLOYÉS. A l'occasion du dixième anniversaire du Secrétariat international des employés à Amsterdam, l'Union internationale des employés privés a publié un court mémoire sur l'activité du secrétariat. L'Internationale des employés, qui est affiliée à la Fédération syndicale internationale mais qui, dans les questions touchant les employés, a conservé toute son autonomie, a durant ces 10 ans, grâce au rétablissement du secrétariat international, accompli du bon travail. Voici quelques mouvements auxquels l'Internationale des employés a participé:

a) *Durée du travail*: En plus des efforts faits par les fédérations séparément, pour obtenir la réduction de la durée du travail, le secrétariat a mis tout en œuvre pour tâcher d'obtenir une réglementation internationale de la durée du travail. Ces efforts ont abouti à ce que la conférence internationale du travail s'occupe de la question et qu'une convention internationale soit adoptée à ce sujet. Bien que les conditions de cette convention ne soient pas satisfaisantes à tous points de vue, elles assurent néanmoins le principe de la journée de 8 heures aux employés en général.

b) *Fermeture des magasins*. Une brochure contenant une précieuse documentation sur la réglementation concernant la fermeture des magasins dans les différents pays, a été publiée.

c) *Programme de Montreux*. Lors du congrès de l'Association internationale pour le progrès social, les revendications des employés privés furent défendues et on obtint comme résultat ce qu'on appelle le programme de Montreux et qui sert de base à l'action de politique sociale des employés. Grâce à une collaboration très étroite avec l'Office international du travail, il a été possible de réunir une très riche documentation sur toutes ces importantes questions.

d) *Autres actions*. Le secrétariat international a également mené une active campagne pour la suppression des visas de passeports. Pour les divers groupes professionnels entrant en considération: techniciens, contre-maîtres, personnel commercial, personnel de bureau, employés des compagnies d'assurance, employés de commerce et voyageurs de commerce, différentes conférences professionnelles, lors desquelles furent discutées les questions se rapportant à chaque groupe, furent organisées. L'Internationale s'est en outre occupée de questions qui font également l'objet des tâches des organisations

des employés suisses: La détresse des vieux employés, droit des employés, assurance des employés, question des apprentis, chômage et assurance-chômage, etc.

48 fédérations de 20 pays différents font partie de l'Internationale des employés privés et groupent environ 900,000 membres. En face de l'importance de cette association toutes les autres sociétés internationales d'employés paraissent peu de chose. Tôt ou tard le corps des employés suisses devra songer sérieusement à son affiliation bien qu'actuellement de sérieuses entraves s'y opposent. Il se peut également que l'Union des employés privés révise un jour ses statuts de manière à faire ressortir plus nettement son caractère syndical, et afin de permettre aux fédérations qui, pour des divergences politiques, n'avaient pu s'affilier jusqu'à ce jour, de le faire.

#### FEDERATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU VETEMENT.

Le congrès de cette fédération a eu lieu à Leipzig. A part quelques questions professionnelles telles que la prévention contre les accidents du métier, les directives concernant les salaires et les conditions de travail dans le métier d'apprêteur et de fourreur, le congrès s'occupa de la question du mouvement de la jeunesse. Un voyage d'étude en Amérique fut en outre décidé dans le but de s'informer sur les conditions de production, de travail et d'organisation qui existent dans ce pays, étant donné que les expériences faites par l'industrie américaine du vêtement sont généralement exploitées par les chefs d'entreprises européens, au détriment de la classe ouvrière. Ce voyage devra également permettre une prise de contact avec la classe ouvrière américaine.

### A l'étranger.

ARGENTINE. Sur l'initiative de la Fédération argentine du livre (Federación Obrera Poligráfica Argentina) les deux centrales nationales, la Confédération générale du travail (Confederación Obrera Argentina) affiliée à la F.S.I. et l'Union syndicale argentine (Unión sindical Argentina) (auparavant de tendance anarchiste) viennent de fusionner. Ces deux centrales disparaissent d'un commun accord pour faire place à un nouvel organisme central: la Confédération générale du travail (Confederación General del Trabajo). Cette nouvelle organisation compte 200,000 membres. C'est le plus fort groupement syndical qui ait jamais existé en Argentine. Plusieurs fédérations jusque là fort isolées ont déjà manifesté leur désir de s'affilier. Une troisième organisation de tendance communiste, la Fédération ouvrière argentine (Federación Obrera regional Argentina) qui s'est refusée à fusionner avec les deux groupements susnommés et qui n'a voulu prendre part à aucune négociation préliminaire à cette intention, est actuellement en pleine dislocation. Le comité central de la nouvelle organisation unifiée comprend 15 membres des deux anciennes centrales, ainsi que des représentants d'organisations autrefois autonomes. Louis Cerruti, secrétaire général de la nouvelle centrale a déclaré dans un interview que par la constitution de la confédération se réalise une des aspirations les plus chères aux travailleurs argentins et l'on peut affirmer que sa naissance prélude une nouvelle étape de l'histoire syndicale du pays. Notre programme immédiat, dit-il, porte sur 3 points essentiels: parfaire l'organisation, éveiller la conscience syndicale des ouvriers agricoles, s'intéresser au problème du chômage. Le comité exécutif du Parti socialiste argentin a décidé lors de son dernier congrès de soutenir énergiquement la nouvelle centrale et d'engager ses membres à y adhérer.

CANADA. Au congrès de l'Union syndicale canadienne de cette année, il a été constaté une augmentation de 12,249 membres sur l'exercice précédent, portant ainsi le nombre total des membres à 139,000. Pas moins de 111 réso-

lutions avaient été présentées. Sur la question du chômage à elle seule on en comptait 8, demandant sous des formes diverses la création d'un organisme international dont le but serait de tendre à une diminution de la durée du travail. Le congrès renonça à cette suggestion parce qu'il considéra que le Bureau international du travail, le comité économique de la Société des Nations et la Fédération syndicale internationale avaient déjà inauguré la voie dans ce sens. Des résolutions furent adoptées demandant le contrôle des industries bénéficiant de mesures protectionnistes, afin de sauvegarder les intérêts de la main-d'œuvre qu'elles occupent. D'autres résolutions préconisant l'abolition intégrale des subventions officielles à l'immigration et l'interdiction absolue de l'immigration jusqu'au moment où la situation du marché du travail permettra le recrutement de nouvelle main-d'œuvre. On demande également la stricte observation des clauses relatives à l'interdiction de l'immigration de main-d'œuvre par contrat.

Le problème de l'assurance-vieillesse retint également l'attention du congrès. Il fut demandé que le gouvernement tienne sa promesse de nationaliser l'assurance-vieillesse. Les organisations syndicales provinciales furent invitées à poursuivre d'urgence l'adoption par les parlements provinciaux de mesures permettant l'application de la loi fédérale. A cette occasion, le congrès réclama la conclusion de traités de réciprocité entre la Grande-Bretagne, le Canada et d'autres dominions britanniques, afin que les personnes changeant de lieu de résidence au sein de l'Empire britannique ne perdent pas leur droit à la pension de vieillesse. L'âge d'entrée en jouissance devrait être abaissé de 70 à 65 ans.

L'abolition des bureaux de placement payants fut demandée une fois de plus. Le congrès réclama également le vote de lois obligeant les patrons demandant de la main-d'œuvre par la voie des journaux, lors d'une grève, d'être tenu de faire connaître celle-ci. Enfin, d'autres résolutions réclament l'introduction de vacances payées et, sur le plan national, l'adoption de mesures concernant l'assurance-accidents, d'allocations maternelles, de statistiques de travail, d'encouragement de la pratique du Cartel syndical, de l'hygiène publique, etc.

**PAYS-BAS.** La Centrale nationale syndicale néerlandaise, affiliée à la Fédération syndicale internationale, vient de célébrer en janvier son vingt-cinquième anniversaire. La situation du mouvement syndical néerlandais fut extrêmement difficile à ses débuts. Le courant anarcho-syndicaliste prédominait; on ne parlait que d'«action révolutionnaire» tout en condamnant les services de secours dans l'organisation syndicale. Les diamantaires étaient les seuls partisans du mouvement syndical à base centralisée. Malgré les nombreuses tendances qui se concurrencent dans l'organisation syndicale néerlandaise, la centrale nationale se rattachant à la F.S.I. est de loin la plus forte, elle comprend le 49% des travailleurs syndiqués. Au cours des dernières années, ses effectifs n'ont cessé de croître; en 1929 le gain fut de 34,716 nouveaux membres, la centrale nationale comprenait au total 251,380 membres; elle groupe 28 fédérations centrales. Les réserves financières des organisations affiliées se sont fortement accrues au cours des ans; en 1925, l'avoir collectif s'élevait à 7,650,000 florins (plus de 15 millions de francs suisses), en 1930, la fortune s'élevait à 12,5 millions de florins (25 millions de francs suisses). La centrale nationale possède une caisse de résistance (caisse de solidarité) de 1,670,000 florins, constituant ainsi un excellent et puissant appui pour les organisations affiliées. La centrale syndicale travaille en étroite collaboration avec le parti socialiste néerlandais. Les deux organisations ont fondé en commun une société anonyme pour répandre la presse ouvrière.